DEC171884INC

Décision modificative de la décision DEC162742INC portant nomination de Monsieur Francis TEYSSANDIER aux fonctions de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret nº 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° 121159INC du 18 avril 2012 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC162742INC du 16 décembre 2016 portant renouvellement de la nomination de Monsieur Francis TEYSSANDIER en qualité de chargé de mission auprès du président pour l'Institut de chimie ;

DECIDE :

Article 1er

Monsieur Francis TEYSSANDIER, directeur de recherche de 1ère classe est renouvelé dans ses fonctions de chargé de mission auprès de la directrice générale déléguée à la science pour l'Institut de chimie, **du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2018**. Sa mission a pour objet d'assurer auprès d'un directeur adjoint scientifique le suivi des unités relevant de la thématique « Matériaux, Polymères, Matière Molle ».

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Francis TEYSSANDIER demeure affecté à l'unité « Laboratoire procédés, matériaux, énergie solaire (PROMES) – UPR8521 Centre Felix Trombe, 7 rue du four solaire – 66120 FONT ROMEU ODEILLO VIA

Article 2

Du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2018 Monsieur Francis TEYSSANDIER, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Languedoc-Roussillon.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 JUIL. 2017

Le président
Alain Fuchs

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

Dépasser les frontières
Advancing the frontiers